

Exercice clos le 31 juillet **2018**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

PROMOUVOIR L'ACCUEIL DE SAVANTS ETRANGERS

5, allée Jacques Berque
BP 12105
44021 Nantes Cedex 1

FONDS DE DOTATION
PROMOUVOIR L'ACCUEIL DE SAVANTS ETRANGERS

Siège social : 5 allée Jacques Berque – BP 12105 – 44021 Nantes Cedex 1

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 juillet 2018

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation « Promouvoir l'Accueil de Savants Étrangers » relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 424 350 €

Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01

RCS NIORT 352 657 993 - APE 6920Z - TVA: FR 35 352 657 993

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés au Conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

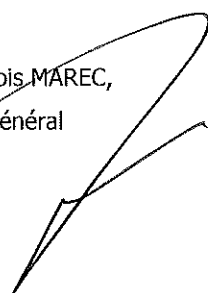
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

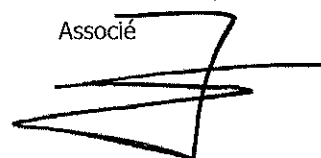
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes le 10 décembre 2018
GROUPE Y NANTES ATLANTIQUE,

Jean-François MAREC,
Directeur Général



Florian JAULIN,
Associé



Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/07/2018			Au 31/07/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	9 635		9 635	10 028
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	8		8	8
Charges constatées d'avance (2)				
TOTAL (III)	9 643		9 643	10 036
Frais d'émission d'emprunts à étaler(IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	9 643		9 643	10 036
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/07/2018	Au 31/07/2017
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 760	7 760
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	963	741
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(404)	223
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	8 320	8 723
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384	384
Dettes fiscales et sociales	140	455
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	799	474
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 323	1 313
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	9 643	10 036
(1) Dont à moins d'un an	1 323	1 313
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/08/2017 au 31/07/2018	Du 01/08/2016 Au 31/07/2017
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Dons		
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits		190 000
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges		
TOTAL (I)(1)		190 000
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	434	190 534
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL (II)(3)	434	190 534
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(434)	(534)
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	40	1 056
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	40	1 056
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		45
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		45
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	40	1 011
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(394)	477

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018	Du 01/08/2016 Au 31/07/2017
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)	10	254
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	40	191 056
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	444	190 833
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	(404)	223

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018	Du 01/08/2016 Au 31/07/2017
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

CHARGES	Du 01/08/2017 Au 31/07/2018	Du 01/08/2016 Au 31/07/2017
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/07/2018 dont le total du bilan avant répartition est de 9 643 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (404) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Les statuts constitutifs du Fonds de dotation "Promouvoir l'accueil de savants étrangers" ont été avalisés en date du 11 décembre 2013 et le Fonds de dotation a été publié au journal officiel le 26 mars 2014.

Conformément à l'article 2 de ses statuts, le Fonds de dotation *"a pour objet de participer à la mission reconnue d'utilité publique de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes en recevant et en gérant des fonds privés de façon à constituer des chaires de recherche mises en oeuvre au sein de l'IEA de Nantes.*

Le fonds de dotation intervient dans le domaine de la recherche scientifique et entend principalement s'intéresser à l'ouverture de la connaissance de l'homme et de la société à d'autres points de vue que celui de l'Occident".

Pour réaliser son but (article 3 des statuts), *"le fonds de dotation se propose de rechercher, de recevoir et de gérer les soutiens privés nécessaires à la pérennisation et au développement de l'activité de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes conformément à son objet statutaire reconnu d'utilité publique".*

Règles et méthodes comptables

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et de l'avis n°2009.01 du Conseil National de la Comptabilité du 5 février 2009.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fonds propres

La dotation statutaire est inscrite en fonds propres sans droit de reprise.

Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale.

Notes relatives à certains postes du bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles / Amortissements

Néant

Créances

Néant

Trésorerie

La trésorerie se détaille ainsi :

• Valeurs mobilières de placement (livret association)	9 612 €
• Intérêts courus à recevoir	23 €
• Disponibilités	8 €
	9 643 €

Fonds propres

Les fonds propres du fonds de dotation se décomposent ainsi :

• Dotation statutaire intangible	5 000 €
• Dons	2 760 €
• Report à nouveau créditeur	963 €
• Résultat de l'exercice	- 404 €
Montant au 31/07/2018 après résultat	8 320 €

Dettes

La dette fiscale concerne l'impôt sur les sociétés d'un montant de 134 € sur les intérêts du livret association.

Charges à payer

Les charges à payer concernent :

• Factures fournisseurs non parvenues	384 €
• Provision pour l'impôt sur les produits financiers 2018 à recevoir	6 €
	390 €

Autres informations**Tableau de suivi de la dotation**

Libellé	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	A la fin de l'exercice
Don Fondation IEA de Nantes	2 760			2 760
TOTAL	2 760			2 760

Les dons ont été versés par la Fondation IEA de Nantes. Ils correspondent à des fonds privés de l'IEA de Nantes.

